DLP 21-12-62 172941

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE CLERMONT-FERRAND

ABONNEMENT ANNUEL 15 NF

(Tél. 95-10 et 97-11, Postes 260 et 263)
(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, HAUTE-VIENNE, PUY-DE-DOME)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Cité Administrative d'Assas, rue Pélissier, CLERMONT-FERRAND.

C. C. P. : CLERMONT FERRAND 5.503-17

BULLETIN N° 27 - DECEMBRE 1962.-

INFORMATION

LUTTE CONTRE LES CAMPAGNOLS ET LES MULOTS.-

Nous rappelons que le Service de la Protection des Végétaux se tient, comme chaque année, à la disposition des collectivités intéressées par la destruction de ces rongeurs.

Pour tous renseignements concernant cette lutte, adressez-vous, soit à ce Service à l'adresse ci-dessus, soit à la Direction des Services Agricoles de votre département.

CONDITIONS D'ABONNEMENT POUR L'ANNEE 1963

Nous rappelons que l'abonnement ordinaire aux Bulletins Techniques des Stations d'Avertissements Agricoles (Edition de la Station de CLERMONT-FERRAND) donne droit :

a) à la série des Bulletins Techniques émis par la Station (Avis de traitements)
b) au Service de la revue PHYTOMA, revue technique spécialisée dans la Défense des Cultures et publiée sous le patronage du Ministère de l'Agriculture.

Pour 1963, les tarifs d'abonnement sont fixés comme suit :

1°) Abonnement ordinaire (Bulletin Technique et PHYTOMA) :
15,00 NF.

2°) Abonnement collectif à une même adresse (plusieurs exemplaires du Bulletin Technique et un seul exemplaire de PHYTOMA) :

15,00 NF + 5,00 NF par série supplémentaire de Bulletin Technique.

3°) Abonnement collectif à plusieurs adresses (un Bulletin technique à chaque adresse et un seul exemplaire de PHYTOMA à l'une des adresses au choix) :

15,00 NF + 10,00 NF par adresse supplémentaire.

4°) Abonnement à plusieurs Stations d'Avertissements Agricoles (Bulletin technique de chacune de ces Stations et un seul exemplaire de PHYTOMA) :

15,00 NF + 10,00 NF par Station supplémentaire.

P.162

Toute somme est à verser au Compte Chèque Postal suivant :

"Régisseur de Recettes - Service Protection des Végétaux
"Circonscription de Clermont-Fd - Cité Administrative d'Assas
"Rue Pélissier - CLERMONT-FERRAND (Puy-de-Dôme).

C.C.P. N° 5503-17 - CLERMONT-FERRAND.

en utilisant la formule de mandat-carte ci-jointe (éviter autant que possible l'emploi de chèques bancaires).

Il est recommandé d'écrire TRES LISIBLEMENT au dos de ce mandat : Nom, prénom et adresse complète de la personne désirant recevoir les avis de traitements, et de préciser les cultures principales pour lesquelles ces avis l'intéressent.

Quelle que soit la date d'inscription, l'abonnement pour 1963 portera sur la période courant du 1er Février 1963 au 31 Janvier 1964).

Par ailleurs, le Service de tous les numéros de la Revue PHYTOMA (Février 1963 à Janvier 1964 inclus) ne pourra être garanti qu'aux abonnés qui se feront connaître avant le 15 Février 1963. Il est donc conseillé de souscrire les abonnements avant cette date.

Certaines collectivités (Mairies, Syndicats, etc...) doivent pour des raisons de comptabilité différer la date de leur versement. Afin d'éviter toute interruption dans l'expédition des avis, ces organismes sont invités à nous faire part dès maintenant de leur désir de réabonnement.

Clermont-Ferrand, le 20 Décembre 1962.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles

A. LECLERC.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :

P. DENIZET.

Imprimerie de la Station de CLERMONT-FERRAND

Directeur-Gérant : L. BOUYX

Tirage n° 429 du 20 Décembre 1962. - 2.200 exemplaires - Abonnement 1962 - Expédition n° 21.